



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LA SOCIETE  
"LES OUVREUSES" POUR L'ORGANISATION  
DE STAGES SCOLAIRES POUR LES JEUNES  
AGES DE 11 A 15 ANS**

**DÉCISION N° DM-24-288  
EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de proposer des stages aux jeunes vincennois, âgés de 11 à 15 ans, durant les vacances scolaires ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société *Les Ouvreuses* dont le siège social est situé au 4, rue Chaptal 75009 PARIS, représentée par Hélène de ROZIERES agissant en tant que Présidente, fixant les modalités d'organisation de 6 stages du 21 octobre 2024 au 25 juillet 2025 pour un montant de 11 641 € ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec la société *Les ouvreuses* dont le siège social est situé au 4, rue Chaptal 75009 PARIS, représentée par Hélène de ROZIERES en tant que Présidente, fixant les modalités d'organisation de 6 stages, du 21 octobre 2024 au 25 juillet, pour des jeunes âgés de 11 à 15 ans, pour un montant 11 238 € auquel s'ajoutent les frais de billetterie de 403 € non assujettis à la TVA ;

**D'INSCRIRE** cette dépense au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

**Signé**

**Régis TOURNE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240916-lmc1H12305H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 16/09/2024  
Date de Publication : 16/09/2024